



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 13 du mois de décembre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE .

MEMBRES ABSENTS : Stéphanie CISCARD (pouvoir Christophe CARON) Alexandre TRONCHE, Dominique DEVILLERS (pouvoir Emmanuelle DUPUY)

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 8 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.71 convention de participation financière FDEE198 travaux sur installations d'éclairage public aménagement de la place du jet d'eau et de la rue de la gare

Par délibération n° 2021.39 , le conseil municipal a transféré la compétence éclairage public à la FDEE 19 .

De ce fait, les travaux d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du bourg seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage FDEE 19.

Le taux de participation de la FDEE et le reste à charge pour la collectivité diffèrent selon que les travaux concernent une extension (50 % FDEE 19) ou une rénovation (65 % FDEE 19) .

Compte tenu de l'estimatif établi par le BE Dejante,

- le montant prévisionnel des travaux d'extension s'élève à 14960.40 € HT maîtrise d'œuvre comprise. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 7480.20 € HT.